

NG.K.E.SDG.

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

94-273 DU 14 JUIN 1994

SECRETARIAT D'ETAT / MFPRA / DGFP / DGCN / DR.
Portant reclassement et nomination de Madame ITOBA née MILAKODILA (Béatrice) Assistante Technique des cadres de la catégorie B, hiérarchie I du Corps des chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/IBAS : (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/69 du 14 Novembre 1969 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 55/23 du 30 Janvier 1959 fixent les conditions d'intégrations dans les cadres des catégories A, C, B, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/100/MF du 9 Mai 1962 fixent le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixent la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde les actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/496/FP du 5 Juillet 1962 fixent les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/842 du 15 Septembre 1982 portant statut particulier du personnel de la Recherche Scientifique ;
(/u le décret n° 85/250 du 5 Mars 1985 déterminent le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/530 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, les reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/15 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 94/18 du 24 Juin 1994 portant nomination des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/842 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérieurs des Ministères ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1993 fixent le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- D.G.B.
- D.G.C.F.

JMK

(/u l'arrêté n°1354/MPSSJ-DGFP-DGPCE du 04 Mai 1987 portant Promotion au titre de l'année 1986 de certains Assistants Techniques des cadres de la catégorie B, hiérarchie I du Corps des chercheurs et Techniciens de recherche du Personnel de la Recherche Scientifique en tête: MIAKODILA Béatrice.

(/u l'arrêté n°910/MEPOA-DGET-DGCA du 21 Mai 1992 Autorisant Madame ITOBA née MIAKODILA Béatrice, Assistante technique de recherche de 2° échelon à suivre un stage de formation à l'Institut du Développement Rural (IDR) (Régularisation) Technique

(/u le procès verbal de la reunion du Conseil Scientifique en 1992 du 10 Janvier 1992

(/u la lettre n°341/MDSTFPT-DGRST-DAT du 23 Avril 1995 du Directeur Général au Ministère du Développement Scientifique, Technologique de la Formation Professionnelle et Technique, transmettant le dossier de l'intéressée;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. En application des dispositions du décret n°82/342 du 16 Septembre 1982, susvisé Madame ITOBA née MIAKODILA Béatrice, Assistante Technique de Recherche de 3° échelon indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I du Corps des chercheurs et Techniciens de recherches du personnel de la recherche Scientifique, en service à Brazzaville titulaire du Diplôme d'Ingenieur de Développement Rural délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée au grade d'attaché de recherche de 1er échelon indice 830 ACC=Néant

Article 2. Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Août 1991 date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 Juin 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YWOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS:

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3
- DGFP/DLC.....2
- DCE.....3
- DGCF.....2
- MDSTFPT/DGRS.....2
- INTERESSEE.....1
- DOSSIER.....2
- SGG/BC.....2